

Mairie de

SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES

2025 - 019

(Mayenne)



Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Date de la convocation : 11/03/2025

Date d'affichage de la convocation : 11/03/2025

Le vendredi quatorze mars deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sise 1 bis rue Jean de Bueil, sous la présidence de Monsieur GALVANE Michel, Maire.

BARILLER Alain	BARRIER Julien	BOUCLY Laurette
BREUX Martine	DAVOUST Aline	ECHIVARD Didier
ECHIVARD Laëtitia	GALVANE Michel	GUEROT Catherine
HOULLIERE Vincent	DE JENLIS Anne	LEFEUVRE Philippe
LE ROY Gérard	MESANGE Claudine	MEZIERE Thérèse
PARIZEAU Eric	PERICHET Nelly	RENARD Marc
VANNIER Daniel		

Autres présents :

Absent(e)s et excusé(e)s : Catherine GUEROT, Laurette BOUCLY, Eric PARIZEAU, Anne DE JENLIS, Nelly PERICHET, Gérard LE ROY

Absent(e)s et non excusé(e)s :

Pouvoirs : Catherine GUEROT à Martine BREUX, Laurette BOUCLY à Vincent HOULLIERE, Eric PARIZEAU à Claudine MESANGE, Anne DE JENLIS à Michel GALVANE, Nelly PERICHET à Aline DAVOUST, Gérard LE ROY à Thérèse MEZIERE

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 19

M. Vincent HOULLIERE est désigné secrétaire de séance.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET LOTISSEMENT « LE PRÉ DE LA MOTTE »**Rapporteur : Michel GALVANE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2024-082 du 13 décembre 2024 validant le projet de création d'une zone résidentielle « Le Pré de la Motte » sur le territoire de la commune déléguée de Chammes et demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 du budget annexe « Lotissement Le Pré de la Motte ».

- Pour la section fonctionnement en dépenses et recettes

Dépenses		Recettes	
Chap./art.	Proposition	Chap./art.	Proposition
011 – 6015 Achat de terrain	18 000 €	042 – 7133 Variation des en-cours	38 000 €
011 – 6045 Achat d'études / prestations de services	20 000 €		
TOTAL	38 000 €	TOTAL	38 000 €

- Pour la section investissement en dépenses et recettes

Dépenses		Recettes	
Chap./art.	Proposition	Chap./art.	Proposition
040 – 3355 Travaux	38 000 €	16 – 168742 Collectivité de rattachement	38 000 €
TOTAL	38 000 €	TOTAL	38 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 du lotissement « Le Pré de la Motte » qui s'établit comme suit

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	38 000 €	38 000 €
Section d'investissement	38 000 €	38 000 €

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
A Sainte-Suzanne-et-Chammes, le 14 mars 2025



Le Maire,
Michel GALVANE